

23 Janvier 2012

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **lundi 23 janvier 2012** à 18h00 à la salle du Conseil municipal située au 80, rue Principale, Saint-Louis-de-Blandford.

Étaient présents : M. Gilles Marchand, maire
Mme Sylvie Gélinas
M. Étienne Veilleux
M. Christian Morrissette
M. Luc Richard
Mme Lise Dubuc
M. Sébastien Laurin

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Mélisa Morissette ainsi que l'inspecteur en bâtiments, monsieur Normand Champagne, étaient également présents.

2012-01-033.

Ouverture de la session

Le maire, Gilles Marchand, ouvre la session à 18h00.

2012-01-034.

Constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la session est déclarée régulièrement constituée.

2012-01-035.

Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la session
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Emprunt par billet pour le financement du règlement numéro 250 décrétant une dépense et un emprunt de 1 300 000\$ pour la construction d'un centre multifonctionnel.
5. Adjudication du financement du règlement numéro 250 décrétant une dépense et un emprunt de 1 300 000 \$ pour la construction d'un centre multifonctionnel
6. Poste de technicien en loisirs
7. Levée de l'assemblée

2012-01-036.

Emprunt par billet pour le financement du règlement numéro 250 décrétant une dépense et un emprunt de 1 300 000\$ pour la construction d'un centre multifonctionnel

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 250, la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford souhaite emprunter par billet un montant total de 976 200 \$;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'**Étienne Veilleux**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil;

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
2. QU'un emprunt par billet au montant de 976 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro **250** soit réalisé.

3. QUE les billets soient signés par le maire Gilles Marchand et la directrice générale et secrétaire-trésorière Mélisa Morissette.
4. QUE les billets soient datés du 1^{er} février 2012.
5. Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.
6. Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	42 600 \$
2014.	43 900 \$
2015.	45 300 \$
2016.	46 700 \$
2017.	48 300 \$ (à payer en 2017)
2017.	749 400 \$ (à renouveler)

7. QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1^{er} février 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro **250**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2012-01-037.

Adjudication du financement du règlement numéro 250 décrétant une dépense et un emprunt de 1 300 000 \$ pour la construction d'un centre multifonctionnel

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que celui-ci soit adopté tel que soumis.

1. QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford accepte l'offre qui lui est faite de **BANQUE ROYALE DU CANADA** pour son emprunt du 1^{er} février 2012 au montant de 976 200 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro **250**, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

42 600 \$	2,79000 %	1 ^{er} février 2013
43 900 \$	2,79000 %	1 ^{er} février 2014
45 300 \$	2,79000 %	1 ^{er} février 2015
46 700 \$	2,79000 %	1 ^{er} février 2016
797 700 \$	2,79000 %	1 ^{er} février 2017

2. QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

2012-01-038.

Poste de technicien en loisirs

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Étienne Veilleux**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de procéder au recrutement et à l'embauche d'un technicien en loisirs pour un poste permanent à temps plein à raison de 35 heures par semaine.



Le conseiller **Christian Morrissette** quitte la salle du conseil à 18 h 30 et revient à 18 h 35.

2012-01-039.

Levée de l'assemblée

Sur proposition d'**Étienne Veilleux**, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'assemblée soit levée à 18h36..

Gilles Marchand, maire

Mélisa Morissette
Directrice générale et secrétaire-trésorière